



Syndicat National des Personnels de  
l'Education  
et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**Secrétaires départementales**

**Alexia PEYRE :** **06-22-05-38-99**  
**Florence MOREAU :** **07-78-72-80-36**

**APPEL A LA GREVE le 25 mars 2025**  
**11h00 : Assemblée Générale à l'UEAT de Marseille (66-68 rue de la Paix Marcel Paul)**  
**12h30 : Rassemblement devant le Tribunal pour Enfants de Marseille**

Dans la continuité de la lutte contre le projet de loi ATTAL, le SNPES-PJJ/FSU appelle à la grève le 25 mars, jour où la loi sera examinée au Sénat. Le SNPES-PJJ/FSU est opposé à cette loi qui tire à nouveau la justice des mineurs vers encore plus de répressif et stigmatise davantage encore les populations les plus précarisées et en difficulté. Pour défendre ce texte les macronistes avancent main dans la main avec l'extrême droite, dont ils partagent aujourd'hui les idées les plus réactionnaires.

Le SNPES-PJJ/FSU dénonce la remise de l'atténuation de peines pour les 16-18 ans, la création d'une procédure de comparution immédiate pour les mineur.e.s de plus de 16 ans et la « responsabilisation » des parents d'auteur.trices d'infractions pénales.

Dans ce combat contre l'idée que le tout-répressif est la seule réponse à apporter à la délinquance des adolescent.e.s, le SNPES-PJJ/FSU a construit des alliances avec ses partenaires historiques et est particulièrement inquiet du positionnement du ministre de la justice et de son administration centrale qui ne donnent même plus l'illusion de défendre la primauté de l'éducatif et la dimension protectionnelle de la justice.

Plus que jamais ces adolescent.e.s ont besoin d'un accompagnement éducatif. Or, dans les services de notre département, nous ne pouvons que constater des problèmes de ressources humaines, le gel des budgets, de la création des postes d'éducateur.trice.s « prévention de la délinquance » annoncés, du renouvellement des contractuel.le.s, des remplacement d'arrêt...etc

Ce manque de moyens, comme la dénaturation de nos missions éducatives, génèrent un épuisement professionnel et la colère des équipes insatisfaites de leur travail déjà mis à mal par le CJPM et le bloc peine.

**C'est pourquoi, dans un moment aussi grave, le SNPES-PJJ/FSU 13 appelle les professionnel.le.s du département :à être en grève le 25 mars :**

**A participer à l'assemblée générale afin de débattre ensemble des modalités de mobilisation possibles pour retrouver le sens de nos missions de protection et d'éducation, des moyens humains suffisants et la réduction des normes de prise en charge en milieu ouvert**

**A rejoindre le rassemblement appelé devant le tribunal pour enfants de Marseille à partir de 12h30**

